

L'autorité, ou la société en crise?

«A l'école des enfants rois» – L'Hebdo N°47

(...) Résumer la cause des difficultés rencontrées par les enseignants (et les élèves) à Mai 68 ou encore à une mauvaise gestion de la démocratie, c'est mettre l'école sur une autre planète.

En effet, dans une société de plus en plus individualisée où les solidarités entre générations disparaissent les unes après les autres, il me semble dangereux de limiter la question de l'autorité à la sphère de l'école. Cela pour plusieurs raisons.

L'école ne peut, et ne pourra, jamais pallier tous les problèmes de la société. Aller dans ce sens, c'est faire porter aux élèves et aux enseignants des problèmes qui ne les concernent pas directement dans leurs rôles respectifs. De ce fait c'est poser sur eux des attentes qui les mettent sous pression et ont comme effet de rendre leur relation de plus en plus tendue. Suite logique de cela, on peut alors reprocher aux enseignants qu'ils ne savent plus y faire, qu'ils n'y arrivent pas et aux élèves que vraiment «il n'y a plus de respect».

C'est aussi un peu vite (et une fois de plus) déresponsabiliser les politiques quant à leur rôle. Produire des politiques publiques qui ont comme effet de mettre certains acteurs (dans le cas de l'école, les enseignants et les élèves, mais aussi les directeurs, les média-

teurs et autres intervenants dans le contexte scolaire) dans une situation de tension, c'est une chose, mais ne pas l'assumer c'est une autre. Derrière, la problématique des relations entre enseignants et élèves, il y a toute la question du rôle de l'école dans notre société, en particulier du rôle social. Actuellement, les réponses données par les politiques aux problèmes de l'école (EVM, violence, exclusions scolaires, etc.) sont des bons moyens de masquer leurs vraies difficultés à gérer ce dossier, principalement parce qu'ils refusent d'en faire un dossier complet. Préférant le traiter bout par bout (...).

Bertrand Martinelli, Le Mont

UN LEURRE

Vous semblez voir dans le laxisme qui régnerait actuellement dans l'école publique un avatar de Mai 68. A mon avis, une lecture plus fine s'avère nécessaire, vu les conséquences des modifications en cours.

Incontestablement, depuis plusieurs décennies, les exigences relatives à la légitimité de l'autorité se sont accrues. La manière dont elle s'exerce évolue heureusement, elle aussi. Les motifs d'une injonction ou d'une interdiction doivent être précisés.

Une vigilance particulière s'impose du fait que l'on se trouve à un carrefour et que des dérives sont possibles. La tentation de changer simplement la terminologie, sans porter atteinte au fond existe, et certains y succombent, faute de rigueur. Ainsi, dans une école publique du canton de Genève, on peut baptiser charte un règlement, simplement parce que les élèves ont assisté à son élaboration, ce qui est un peu court. Pire, pour engager l'enfant face à cet ensemble de règles, on n'hésite pas à le contraindre, dès huit ans, à apposer sa signature au bas du texte qui régira sa vie scolaire. Est-ce ainsi que l'on apprend la portée d'une signature? Où est passé l'esprit de Mai 68? Pourquoi ne pas prendre la peine de préciser que «les élèves ont pris connaissance du règlement», ce qui aurait revêtu une toute autre signification.

Mis à part le fait que la signature d'un mineur est sans valeur juridique, on habitue ainsi dès son plus jeune âge le futur citoyen à la donner sous contrainte. Lorsqu'il aura grandi, il trouvera normal de signer n'importe quel contrat, même le plus défavorable pour lui, parce qu'il subit des pres-

sions. Selon la même logique, après un interrogatoire de police houleux, il paraphraserait avec résignation une version des faits qui n'est peut-être pas la sienne.

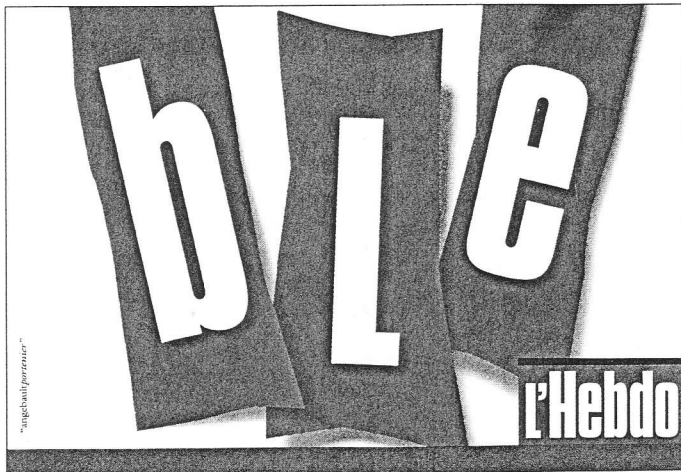
Baptiser «contrat» un ensemble d'exercices imposés, relève du même esprit. Quelle est la latitude de l'élève de ne pas conclure le contrat?

En matière de liberté, la nouvelle terminologie peut donc s'avérer un leurre, pour ne pas dire une escroquerie s'il existe un décalage entre les concepts et leur contenu. Au stade de l'apprentissage scolaire, une certaine autorité est inévitable, légitime, mais elle se doit d'être claire, assumée comme telle et non présentée sous les travestissements les plus douteux. Effectivement, peut-être que certains soixante-huitards supportent mal d'avoir changé de rôle... (...).

Yvonne Bercher, Genève

PSEUDO-LÉGITIMITÉ

(...) Je constate qu'une fois de plus, vous interrogez un psychiatre lorsque vous abordez un problème de société. Il s'agit du reste d'une pratique actuellement répandue dans la presse. Est-ce uniquement dans cette profession que se recrutent les sages de la Cité, au service désintéressé du bon fonctionnement de notre collectivité?



L'abonnement d'1 an pour Fr.198.-

Soyons francs: c'est donné!

- OUI je souhaite m'abonner pour 1 année à L'Hebdo au prix spécial de **Fr.198.-** (au lieu de Fr.252.-) + un mois gratuit.
- Je souhaite d'abord tester L'Hebdo pendant 3 mois au prix de **Fr.25.-**

Nom/Prénom _____

Rue/N° _____

NPA/Localité _____

Tél. 0 .. / Né(e) le _____

Signature _____

Offre réservée aux abonnés en Suisse et valable jusqu'au 31.12.2000. Un abonnement test de 3 mois ne peut être combiné à une offre promotionnelle. L'abonnement au 021031 70 00.

Coupon à retourner à: L'Hebdo-CP 3733-1002 Lausanne ou par fax au 021/331 70 01